

— Programme d'intégration cantonal 2014-2017

République et canton
de Genève

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Programme d'intégration cantonal (PIC) a commencé à déployer ses effets sur le territoire genevois dans des domaines comme la petite enfance, l'information aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire genevois, l'apprentissage du français ou encore la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

Il s'agit dès lors, pour le bureau de l'intégration des étrangers (BIE), de tirer les enseignements de ces deux premières années afin de garantir la réalisation d'une action publique efficace, au plus près des besoins de l'ensemble de la population, tout en améliorant la lisibilité des mesures à mettre en œuvre dans ces domaines primordiaux que sont l'intégration des étrangers et la lutte contre les discriminations.

Plus de 350 projets déjà réalisés dans les 8 domaines du PIC ont permis d'informer, de sensibiliser et de rassembler. Citons notamment la campagne de sensibilisation au droit de vote des étrangers « J'ai 8 ans », qui a donné des résultats très concluants en termes de participation citoyenne, la création d'un centre d'écoute pour les victimes de racisme, les cours de français dans les parcs publics ou encore la rénovation complète du dispositif des naturalisations.

En 2016 et 2017, le BIE entend notamment, avec le soutien du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et la concrétisation de nombreux partenariats associatifs et institutionnels, continuer à mettre en œuvre le Programme d'intégration cantonal dans des domaines aussi divers que l'insertion professionnelle des personnes migrantes ou encore la lutte contre les discriminations.

S'il est vrai que la tâche peut sembler ardue, ceci dans un contexte migratoire particulièrement tendu, les conditions institutionnelles nécessaires sont aujourd'hui réunies pour répondre à ce défi et, à terme, permettre à la société genevoise de rester unie dans sa diversité.

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat



PIC | 01

Accueil et primo-information

Informer les nouveaux
arrivants

PIC | 01

Les mesures liées à la thématique « accueil et primo-information » visent à informer, conseiller et orienter les personnes migrantes nouvellement arrivées afin de faciliter leur installation et leur intégration dans le canton de Genève.

Les mesures liées à la thématique « accueil et primo-information » s'adressent aux personnes migrantes nouvellement arrivées dans le canton de Genève et, dans une moindre mesure, aux personnes intéressées à venir s'y installer.

L'existant

- ▶ des activités d'accueil et d'information mises en œuvre par une grande variété d'acteurs : services cantonaux, communes et associations ;
- ▶ du matériel d'information essentiellement écrit, diffusé via des publications imprimées ;
- ▶ des mesures visant à encourager les personnes migrantes à s'intégrer ;
- ▶ une offre de cours de français à but d'intégration ;
- ▶ des prestations d'interprétariat communautaire.

Les besoins

- ▶ une meilleure coordination entre les services impliqués dans la primo-information ;
- ▶ le développement de programmes d'accueil dans les communes, favorisant une intégration au niveau local ;
- ▶ l'adhésion à un contrat d'accueil, qui engage moralement toute personne migrante ;
- ▶ davantage de prestations d'orientation spécialisées, accessibles dans les organismes et services administratifs incontournables pour les nouveaux arrivants ;
- ▶ davantage de prestations d'information de pré-accueil, renseignant les personnes candidates à l'immigration avant même leur arrivée sur le territoire suisse ;
- ▶ une information plus accessible, notamment pour les personnes migrantes isolées ;
- ▶ la promotion des bonnes pratiques liées à l'accueil auprès des administrations.

Les propositions

Rappel des objectifs fédéraux

► « Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse se sent bienvenue et est informée sur les conditions de vie essentielles ainsi que sur les offres en matière d'intégration. »

► « Les immigrés qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée. »

Objectifs cantonaux

Généraliser les pratiques d'accueil et de bienvenue organisées par les autorités communales et cantonales à destination des personnes migrantes nouvellement arrivées.

► en envoyant aux nouveaux arrivants un courrier de bienvenue assorti d'un kit d'outils d'information de base (lettre de bienvenue, guide pratique, etc.);

► en proposant, en partenariat avec les autorités communales, des programmes d'accueil locaux (cérémonies officielles de bienvenue, visites guidées, séances d'information et toute autre activité visant l'accueil des primo-arrivants).

Objectifs cantonaux (suite)

Fournir aux personnes migrantes une information complète et des conseils dans les premiers mois suivant leur arrivée.

- ▶ en communiquant aux personnes migrantes, dans les premières semaines suivant leur arrivée, toutes les informations essentielles à leur intégration dans la société genevoise ;
- ▶ en mettant en place un réseau intégré d'espaces d'accueil offrant des prestations d'information, d'orientation et de conseil pour les primo-arrivants ;
- ▶ en multipliant les canaux de communication (ateliers décentralisés, augmentation de l'usage des médias numériques, etc.) ;
- ▶ en faisant signer un contrat d'accueil qui encourage les primo-arrivants à connaître les droits fondamentaux et les devoirs de tout citoyen et à y adhérer.

Multiplier les synergies et les rapports de collaboration entre les services et les acteurs de l'accueil et de la primo-information.

- ▶ en mettant en réseau les principaux acteurs de l'intégration au sein d'une plateforme cantonale (le Réseau d'accueil genevois) ;
- ▶ en créant un répertoire des bonnes pratiques en matière d'accueil des nouveaux arrivants.

PIC | 02

Conseil

Offrir un accompagnement
et une expertise

PIC | 02

Les mesures liées à la thématique « conseil » visent à accompagner les organismes publics et privés travaillant dans le domaine de l'intégration pour la mise en place de réponses adaptées aux besoins des populations migrantes.

Les mesures liées à la thématique « conseil » s'adressent aux associations, institutions publiques, organismes privés, administrations et professionnels travaillant avec des personnes migrantes ainsi qu'au grand public.

L'existant

- ▶ un service d'information et de conseil qui collabore avec les services de l'administration cantonale, les communes, les associations, les organismes privés ainsi qu'avec des groupes de travail et des réseaux professionnels ;
- ▶ une offre de formation limitée à destination du personnel des administrations étatiques et paraétatiques ;
- ▶ divers outils d'information à destination des personnes migrantes : brochures, sites internet, etc. ;
- ▶ divers événements à vocation informative ouverts aux professionnels et à l'ensemble de la population : journées portes ouvertes, conférences, colloques, semaines d'action, expositions, entre autres.

Les besoins

- ▶ le développement d'une information multilingue et largement accessible à destination des personnes migrantes ;
- ▶ la mise en place de formations destinées au personnel des administrations travaillant en contact étroit avec la population migrante dans les domaines de la diversité culturelle et de la non-discrimination ;
- ▶ le développement du service de conseil et d'expertise du BIE afin d'accompagner les acteurs publics et privés pour que leurs services soient adaptés à la diversité culturelle et compatibles avec le principe de non-discrimination ;
- ▶ le développement d'une information systématique destinée à la population genevoise concernant les questions liées à la migration et à l'intégration, à travers divers événements et outils.

Les propositions

.....

Rappel des objectifs fédéraux

-
- ▶ « Les immigrés sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale. »
 - ▶ « Les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et la mise à disposition de mesures spéciales en faveur des groupes cibles. »
 - ▶ « La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration et de l'encouragement de l'intégration. »

.....

Objectifs cantonaux

Diffuser très largement dans le canton l'information sur l'intégration des personnes migrantes.

- ▶ en proposant des outils d'information en plusieurs langues et sur divers supports ;
- ▶ en mettant à la disposition des candidats à la naturalisation un didacticiel traitant de la Suisse et du canton de Genève, avec un accent particulier sur leur histoire, leur organisation politique et administrative, les droits et devoirs ainsi que les us et coutumes ;
- ▶ en créant un dispositif qui permet d'évaluer « par l'acte » l'intégration des personnes analphabètes ou ayant un accès réduit à la langue et aux concepts.

.....

Objectifs cantonaux (suite)

Former et sensibiliser les fonctionnaires de l'administration cantonale à la diversité culturelle et à la non-discrimination.

- ▶ en mettant en place des formations continues liées à la diversité culturelle ainsi qu'à la prévention du racisme et des discriminations ;
- ▶ en proposant une séance d'information et de sensibilisation lors des journées d'accueil et d'intégration destinées aux nouveaux collaborateurs de l'Etat.

Développer le service d'expertise et d'accompagnement à destination des organismes publics et privés.

- ▶ en élargissant la coopération du BIE avec les organismes publics et privés concernés par la migration.

Informar la population genevoise de manière factuelle et objective sur les questions liées à l'intégration et aux migrations.

- ▶ en proposant chaque année plusieurs événements thématiques publics ainsi que des informations à travers les publications et le site internet du BIE.

PIC | 03

Protection contre les discriminations

Prévenir les diverses
formes de racisme

PIC | 03

Les mesures liées à la thématique « protection contre les discriminations » visent à prévenir et à éliminer les diverses formes de préjugés et de discriminations ethno-raciales ou basées sur la religion existant au sein de la population genevoise et à venir en aide aux personnes victimes de ces préjugés et discriminations.

Les mesures liées à la thématique « protection contre les discriminations » s'adressent aux personnes d'origine étrangère ou appartenant à des minorités ethno-raciales ou religieuses, aux organismes publics et privés, aux professionnels en contact avec ces populations, ainsi qu'au grand public.

L'existant

- ▶ un service spécialisé d'écoute, de médiation et d'accompagnement social et juridique destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes racistes géré par une structure indépendante, la Coordination genevoise Ecoute contre le racisme (CECR);
- ▶ divers événements publics permettant de prévenir le racisme, soit récurrents, à l'image de la Semaine contre le racisme, soit ponctuels : débats, tables rondes, conférences, expositions thématiques, portes ouvertes, etc. ;
- ▶ des formations destinées aux fonctionnaires travaillant en contact étroit avec la population : policiers, collaborateurs des guichets de l'administration, etc. ;
- ▶ un programme de financement de projets de prévention ou de lutte contre le racisme mis en œuvre par les associations ou les communes.

Les besoins

- ▶ un meilleur accès des victimes de discriminations ethno-raciales ou religieuses aux services d'écoute, de conseil et d'accompagnement juridique (CECR), avec un accent sur les populations les plus discriminées ou stigmatisées (Noirs, requérants d'asile, juifs et musulmans, etc.);
- ▶ une meilleure prévention des diverses formes de préjugés et de discriminations ethno-raciales ou basées sur la religion, ceci par le biais d'études, de campagnes et d'actions de prévention et de sensibilisation ;
- ▶ une extension des bonnes pratiques au sein des organismes publics et privés (sensibilisation de l'administration et ouverture des institutions et associations, notamment dans le but d'engager des membres de minorités religieuses ou ethno-raciales);
- ▶ une réflexion d'ensemble visant à terme à élaborer une politique publique en matière de prévention et de lutte contre les diverses formes de racisme.

Les propositions

Rappel des objectifs fédéraux

► « Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination. »

► « Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés. »

Objectifs cantonaux

Sensibiliser les associations et conseiller les fonctionnaires.

► en diffusant des informations aux associations ;

► en proposant des formations adaptées destinées au personnel des administrations cantonales.

Fournir à la population genevoise des informations sur les thématiques du racisme et de la diversité culturelle.

► en proposant des sites internet, des brochures, des dépliants, des affiches, des conférences, des campagnes et tout autre moyen de diffusion d'informations concernant ces thématiques ;

► en finançant des projets d'information proposés par les organismes associatifs.

.....
Objectifs
cantonaux
(suite)

Promouvoir l'élaboration par l'Etat d'une véritable politique de prévention.

- ▶ en élaborant une stratégie commune aux administrations pour prévenir les préjugés et les discriminations, notamment au sein des écoles publiques.

Mettre en place des mécanismes de veille et de concertation permettant à l'Etat d'anticiper les conflits liés au racisme et aux pratiques discriminatoires.

- ▶ en établissant des réseaux de consultation, notamment avec les populations les plus vulnérables, afin de désamorcer ou de résoudre les conflits.

Développer le potentiel du Centre Ecoute contre le racisme.

- ▶ en faisant la promotion de cet organisme auprès de la population genevoise, des populations migrantes et des réseaux associatifs et institutionnels concernés.

PIC | 04

Langue et formation

Renforcer l'apprentissage
du français

PIC | 04

Les mesures liées à la thématique « langue et formation » visent à développer l'apprentissage du français par les populations migrantes allophones dans le but de faciliter leur intégration tant au niveau social que professionnel.

Les mesures liées à la thématique « langue et formation » s'adressent aux familles migrantes allophones, défavorisées et/ou isolées.

L'existant

- ▶ une offre de cours destinée à des populations cibles allophones en particulier (parents d'élèves inscrits à l'école publique, personnes en recherche d'emploi ou bénéficiaires de l'assurance-invalidité) et proposée par des institutions en charge de ces questions ;
- ▶ un programme de financement élaboré par le BIE qui encadre et soutient les cours de français proposés tout d'abord aux migrants primo-arrivants par une vingtaine d'associations, ainsi que ceux destinés aux migrants arrivés dans le cadre de l'asile et mis en place par l'Hospice général ;
- ▶ un programme de financement de cours de langue et culture d'origine destinés in fine à favoriser l'acquisition du français et l'intégration scolaire des enfants migrants allophones.

Les besoins

- ▶ une étude sur l'offre de cours de français dans le canton de Genève afin de définir les publics visés, d'analyser leur parcours et la manière de les atteindre et de satisfaire leurs besoins, ceci dans le but d'améliorer la qualité et la cohérence de l'ensemble du dispositif ;
- ▶ une meilleure évaluation du niveau d'élèves aux profils très hétérogènes et dont le degré de maîtrise du français n'est pas attesté par une forme de certification ;
- ▶ un meilleur accès aux cours de français par le biais du site *Langues & intégration*, dont le répertoire doit être complété afin d'être accessible dans les principales langues étrangères ;
- ▶ un encouragement à l'apprentissage de la langue et de la culture d'origine pour les enfants en âge scolaire dont la maîtrise permet par la suite une meilleure assimilation du français et une meilleure intégration.

Les propositions

Rappel de l'objectif fédéral

Objectifs cantonaux

► « Les immigrés disposent des connaissances d'une langue nationale nécessaires à leur communication au quotidien et appropriées à leur situation professionnelle. »

Offrir un dispositif de cours de français de qualité.

-
- en renforçant le soutien individuel à la formation avec le positionnement des apprenants dans les domaines de compétences, ainsi qu'avec la définition d'un plan de formation individuel et un accompagnement tout au long de la formation ;
 - en implémentant au sein des structures de formation l'approche FIDE qui priorise la transmission des compétences linguistiques utiles à la vie quotidienne ;
 - en soutenant la mise en place d'une certification cantonale du niveau de connaissance.

Soutenir les associations actives dans le cadre de la formation de base.

-
- en finançant des projets de cours de français mis en place par les associations ;
 - en consolidant le système de suivi, de renforcement des compétences et de conseils didactiques destiné aux associations ;
 - en renforçant le développement de l'offre de cours.

.....

Objectifs cantonaux (suite)

Coordonner les formations de base et les principaux partenaires.

- ▶ en mettant en place un groupe de suivi réunissant les partenaires institutionnels et associatifs du BIE.

Multiplier et optimiser les collaborations entre les acteurs institutionnels et les partenaires associatifs.

- ▶ en consolidant la plateforme d'échange entre partenaires, notamment les organismes de formation.

Faciliter l'accès à l'offre de cours pour les personnes migrantes.

- ▶ en développant un répertoire électronique multilingue de l'offre de cours de français et de cours de langue et culture d'origine.

Encourager l'apprentissage de la langue d'origine par les enfants des familles migrantes.

- ▶ en renforçant l'offre de cours de langue et culture d'origine.

PIC | 05

Encouragement préscolaire

Intégrer dès
la petite enfance

PIC | 05

Les mesures liées à la thématique « encouragement préscolaire » visent à développer les capacités motrices, cognitives, sociales et langagières des enfants âgés de 0 à 4 ans dans le but de promouvoir l'égalité des chances lors de leur entrée à l'école obligatoire.

Les mesures liées à la thématique « encouragement préscolaire » s'adressent aux familles migrantes allophones et/ou défavorisées et isolées avec enfants de 0 à 4 ans ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance dans le cadre de la formation continue.

L'existant

- ▶ des structures d'accueil professionnelles (crèches, garderies ou accueillantes familiales) dont plus de la moitié des enfants de moins de 4 ans bénéficient dans le canton de Genève ;
- ▶ diverses actions proposées par les communes et les associations à l'intention des familles migrantes défavorisées, isolées et/ou allophones avec enfants de 0 à 4 ans ;
- ▶ un programme cantonal de financement de projets d'encouragement préscolaire qui sont mis en œuvre par les associations et les communes.

Les besoins

- ▶ le développement de lieux d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans, dont la demande croît constamment, notamment en ce qui concerne les places d'accueil accessibles dès le premier âge et ouvertes à toutes les familles ;
- ▶ des mesures d'aide à la parentalité, notamment en faveur de parents socialement isolés ;
- ▶ une formation des professionnels de la petite enfance dans les domaines linguistique et de la diversité culturelle ainsi que le développement d'outils pédagogiques et communicationnels spécifiques ;
- ▶ la mise en lien des services municipaux de la petite enfance et des associations actives dans ce domaine afin de permettre le partage d'outils, de matériel, d'informations et de compétences.

Les propositions

Rappel de l'objectif fédéral

► « Les familles de migrants ont accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation familiale, dans le respect du principe de l'égalité des chances. »

Objectifs cantonaux

Renforcer l'offre d'encouragement préscolaire au sein des organismes publics, associatifs et privés afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants migrants, en particulier allophones, lors de leur entrée à l'école.

► en développant des lieux d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans dans des endroits facilement accessibles et connus des familles ;

► en soutenant la mise en place d'activités qui développent les capacités motrices, cognitives, sociales et langagières des enfants.

Soutenir les services de la petite enfance dans la mise en place d'outils pour atteindre et informer les familles migrantes, notamment allophones et socialement défavorisées et isolées.

► en produisant des outils d'information en plusieurs langues adaptés aux spécificités des familles (documents imprimés, outils audiovisuels, site internet, etc.) ;

► en développant des projets et activités de proximité pour les familles migrantes isolées et défavorisées, notamment allophones (par exemple des lieux d'accueil parents-enfants) ;

► en mettant en place un service de conseil et d'aide aux familles au sein des institutions de la petite enfance.

.....
**Objectifs
cantonaux
(suite)**

Renforcer la formation des professionnels de la petite enfance dans les domaines liés à la diversité culturelle et à la non-discrimination.

► en soutenant, via la formation continue des professionnels, le renforcement des compétences pédagogiques spécifiques à l'encadrement de la petite enfance en situation interculturelle.

Multiplier les collaborations entre les acteurs institutionnels afin de développer l'échange ainsi que le partage des ressources et des compétences.

► en mettant en place des plateformes d'échange entre acteurs institutionnels et/ou associatifs dans une perspective de mise en commun de bonnes pratiques.

Encourager l'apprentissage du français par les familles migrantes allophones.

► en renforçant l'offre de cours de français dans les lieux d'accueil des enfants.

PIC | 06

Employabilité

Favoriser l'intégration
professionnelle

PIC | 06

Les mesures liées à la thématique « employabilité » visent à faciliter l'accès à l'emploi de certaines catégories de la population migrante qui, pour des raisons multiples (qualifications, compétences linguistiques, connaissance du contexte socioprofessionnel local, etc.), rencontrent des difficultés particulièrement marquées pour s'insérer dans le marché du travail.

Les mesures liées à la thématique « employabilité » s'adressent aux personnes migrantes à la recherche d'un travail, notamment aux personnes titulaires de permis F, de permis F et B réfugiés, ainsi qu'aux titulaires de permis C ayant un parcours de réfugié ou d'admis provisoire.

L'existant

- ▶ un programme d'intégration socioprofessionnelle destiné aux migrants arrivés dans le cadre de l'asile (admis provisoires et réfugiés reconnus), piloté par le BIE et regroupant plusieurs institutions et associations ;
- ▶ un programme de diverses formations professionnelles par secteur économique, un dispositif de validation d'acquis, de bilan de compétences et d'accompagnement ainsi que des mesures d'insertion mises sur pied et développées par plusieurs institutions et associations patronales et syndicales ;
- ▶ un dispositif prévu par la Loi genevoise sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), accessible aux chômeurs en fin de droit et aux bénéficiaires de l'aide sociale ;
- ▶ un dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle pour les jeunes en rupture scolaire (Cap Formations) ;
- ▶ un service d'information et d'accompagnement couvrant l'ensemble des prestations et possibilités en matière de formation et d'orientation professionnelle (l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue) ;
- ▶ de nombreuses prestations développées par les communes et les associations actives dans le domaine de l'insertion professionnelle des migrants ;
- ▶ un guide pratique pour l'emploi à l'intention des nouveaux arrivants.

Les besoins

- ▶ un apprentissage du français plus adapté aux profils socioprofessionnels des personnes migrantes et aux exigences du marché de l'emploi ;
- ▶ des mesures améliorant les compétences professionnelles du public-cible : formations adaptées, bilans de compétences ou de positionnement et accès aux dispositifs de validation des acquis et de reconnaissance des diplômes ;
- ▶ une meilleure information des employeurs concernant le cadre réglementaire en vigueur, afin de prévenir d'éventuelles discriminations et de faciliter les démarches d'engagement des personnes issues de l'asile.

Les propositions

.....

Rappel de l'objectif fédéral

-
- ▶ « Les immigrés qui n'ont pas accès aux offres des structures ordinaires peuvent recourir à une offre d'encouragement visant à améliorer leur employabilité. »

.....

Objectifs cantonaux

Fournir aux personnes migrantes admises à titre provisoire ainsi qu'aux réfugiés statutaires des informations pratiques et des services d'accompagnement leur permettant un accès facilité à la formation professionnelle et au marché de l'emploi.

- ▶ en développant des cours de français adaptés aux profils socioprofessionnels des personnes migrantes et aux exigences du marché de l'emploi ;
- ▶ en développant des projets novateurs d'insertion professionnelle en collaboration avec des acteurs institutionnels et associatifs ainsi qu'avec des partenaires sociaux (associations patronales et syndicales) ;

.....

Objectifs cantonaux (suite)

- ▶ en généralisant la réalisation des bilans de compétences ou de positionnement pour le public-cible ;
- ▶ en facilitant l'accès à la formation professionnelle qualifiante ;
- ▶ en facilitant l'accès au dispositif de validation des acquis et de reconnaissance des diplômes.

Mieux informer l'administration et les employeurs, de même que la population en général, au sujet de la situation administrative et des droits des personnes migrantes admises à titre provisoire et des réfugiés statutaires.

- ▶ en développant des instruments d'information et de sensibilisation destinés aux employeurs et à la population, comme, par exemple, des courriers informatifs, des dépliants et des forums d'information et de réflexion ;
- ▶ en simplifiant les démarches administratives relatives à l'obtention d'une autorisation de prise d'emploi, notamment pour les admis provisoires.

PIC | 07

**Interprétariat
communautaire**

Faciliter l'accès
aux prestations

PIC | 07

Les mesures liées à la thématique « interprétariat communautaire » visent à garantir une communication adéquate et efficace entre prestataires de services et usagers migrants ainsi qu'une compréhension rapide des réalités et des possibilités offertes par la société d'accueil, ceci notamment dans le but de faciliter l'accès des personnes migrantes allophones aux soins, aux services sociaux et éducatifs ainsi qu'aux diverses prestations d'intégration.

Les mesures liées à la thématique « interprétariat communautaire » s'adressent aux personnes migrantes allophones nouvellement arrivées dans le canton de Genève, ou résidentes mais ayant une maîtrise insuffisante du français ainsi qu'aux professionnels travaillant en contact direct avec ces publics.

L'existant

- ▶ un service d'interprétariat communautaire professionnel géré par la Croix-Rouge genevoise (ci-après CRG) avec le soutien de la Confédération et du Canton, couvrant partiellement les besoins de certaines grandes institutions publiques et parapubliques des secteurs de la santé, du social et de l'instruction publique, ainsi que ceux de quelques associations spécialisées ;
- ▶ un service d'interprétariat communautaire non professionnel, fondé sur le volontariat et accessible aux collectivités et aux individus, proposé par l'ONG internationale ICVolontaires ;
- ▶ diverses solutions locales fondées sur l'utilisation des compétences linguistiques internes aux organisations ou sur le volontariat, mises en place par des communes, des institutions ou des associations.

Les besoins

- ▶ l'optimisation administrative du service « Interprétariat communautaire » CRG ;
- ▶ le renforcement de la formation des interprètes CRG ;
- ▶ la formation des professionnels recourant aux services d'interprétariat communautaire ;
- ▶ un soutien financier aux associations spécialisées travaillant dans des domaines sensibles comme la santé mentale des personnes migrantes ;
- ▶ une meilleure reconnaissance institutionnelle et politique de l'interprétariat communautaire comme instrument d'intégration et garantie d'efficacité des politiques publiques ;
- ▶ une meilleure information des personnes migrantes nouvellement arrivées concernant les ressources disponibles en matière d'interprétariat communautaire.

Les propositions

.....

Rappel de l'objectif fédéral

► « Les immigrés ainsi que les collaborateurs des structures ordinaires peuvent recourir dans certaines situations de dialogue (informations complexes, thématiques très personnelles, procédures administratives) à un service professionnel d'interprétariat communautaire pour des prestations de haute qualité. »

.....

Objectifs cantonaux

Optimiser le fonctionnement administratif lié aux prestations fournies en matière d'interprétariat communautaire.

► en garantissant au service Interprétariat communautaire de la CRG une aide financière de transition lui permettant de mettre en œuvre toutes les mesures utiles à l'optimisation de son fonctionnement.

Renforcer la formation des interprètes communautaires CRG.

► en participant au financement des formations des interprètes communautaires du dispositif CRG.

Renforcer la formation des professionnels recourant aux prestations d'interprétariat communautaire.

► en offrant des possibilités de financement pour des initiatives de formation du personnel travaillant dans les institutions utilisatrices.

.....

Objectifs cantonaux (suite)

Aider les associations spécialisées travaillant dans des domaines sensibles à couvrir leurs frais d'interprétariat communautaire.

- ▶ en mettant à disposition des possibilités de financement permettant de couvrir les besoins en interprétariat communautaire.

Accroître la reconnaissance institutionnelle et politique des prestations en matière d'interprétariat communautaire.

- ▶ en faisant un travail d'information sur l'utilité de l'interprétariat communautaire via le site internet du BIE (diffusion de publications, outils, actualités, projets, études, etc.), via divers événements et tout autre moyen de diffusion.

Informer les personnes migrantes nouvellement arrivées des ressources disponibles en matière d'interprétariat communautaire.

- ▶ en diffusant largement un dépliant d'information sur les prestations d'interprétariat et les services disponibles.

Intégration sociale

Favoriser une cohabitation
plus harmonieuse

PIC | 08

Les mesures liées à la thématique « intégration sociale » visent à encourager et valoriser la diversité culturelle et la cohabitation harmonieuse entre les différentes composantes de la population genevoise.

Les mesures liées à la thématique « intégration sociale » s'adressent aux personnes migrantes, aux organismes publics et privés, aux professionnels travaillant avec les personnes migrantes ainsi qu'au grand public.

L'existant

- ▶ des mesures visant à encourager les personnes migrantes à participer à tous les domaines de la vie publique ;
- ▶ diverses manifestations culturelles, campagnes, conférences, tables rondes et expositions permettant de promouvoir la diversité culturelle et la cohésion sociale ;
- ▶ un programme de financement de projets d'intégration sociale mis en œuvre par des associations et des communes.

Les besoins

- ▶ une meilleure participation des personnes migrantes à la vie publique genevoise à travers le réseau des associations culturelles et sociopolitiques du canton ;
- ▶ un soutien renforcé aux associations et aux organismes publics engagés dans l'action intégrative ;
- ▶ un soutien accru à la mise en place de politiques d'intégration dans les communes comptant une forte proportion de personnes migrantes (en particulier les communes suburbaines) ;
- ▶ davantage de mesures visant à sensibiliser la population genevoise et à l'informer des thèmes liés à la migration et à l'évolution démographique et sociale du canton ;
- ▶ la promotion et la diffusion d'expériences et de savoirs valorisant la diversité culturelle du canton.

Les propositions

.....

Rappel de l'objectif fédéral

► « Les immigrés participent à la vie sociale dans leur voisinage, que ce soit la commune ou le quartier, et s'engagent dans des organisations de la société civile. »

.....

Objectifs cantonaux

Renforcer la participation des migrants à la vie publique et associative.

► en fournissant aux personnes migrantes nouvellement arrivées des informations sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les possibilités d'action associative.

Soutenir les associations qui travaillent dans le domaine de l'intégration des migrants.

► en proposant aux partenaires associatifs un accompagnement technique et des outils adaptés à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets.

Favoriser l'intégration de publics spécifiques.

► en mettant sur pied, en collaboration avec d'autres acteurs institutionnels, des projets visant l'intégration de groupes spécifiques au sein de la population migrante, tels que les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les femmes.

.....

Objectifs cantonaux (suite)

Accompagner les communes dans le développement de leur politique d'intégration.

- ▶ en soutenant la création de structures destinées à l'intégration des étrangers comme par exemple des commissions extraparlimentaires, des référents communaux à l'intégration, etc. ;
- ▶ en soutenant les structures associatives communales mises en place par des associations.

Valoriser la diversité culturelle et la cohésion sociale.

- ▶ en soutenant des activités associatives et institutionnelles qui valorisent l'apport de la diversité et améliorent la cohésion sociale ;
- ▶ en produisant des campagnes de sensibilisation et des documents d'information destinés à la population genevoise.

**Cette brochure est mise à jour
sur le site Internet du bureau de
l'intégration des étrangers (BIE)
www.ge.ch/integration**

**Bureau de l'intégration
des étrangers – OCPM – DSE
Case postale 2160
1211 Genève 2
T +41 22 546 74 99
integration.etrangers@etat.ge.ch
www.ge.ch/integration**